



Promotion des
intérêts et défense
des droits des
personnes ayant
une déficience
intellectuelle et de
leur famille

Montréal, le 2 mai 2016

Lettre ouverte

Qu'est-ce que je n'ai pas compris?

Pourquoi est-ce que je sens un malaise quand la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) sort dans les médias? Qu'est-ce qui me dérange? Qu'est-ce qui ne tourne pas rond?

C'est arrivé encore dernièrement lors du dévoilement du rapport de recherche issu d'un contrat de service entre la FAE et l'UQAM sous le titre « L'intégration scolaire telle que vécue par des enseignants dans des écoles du Québec ». J'ai donc pris le temps de lire le communiqué de la FAE, ses revendications et les 128 pages de ce rapport.

Je crois que ce qui m'indispose, c'est cette façon qu'a la FAE de mettre la responsabilité de tous les malheurs des profs sur le dos des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). Que les profs soient débordés, à bout de souffle et épuisés, j'en conviens et j'ai une réelle empathie pour eux et elles. Mais qu'on ne vienne pas me dire que l'intégration des élèves HDAA est allée trop loin, qu'ils sont trop nombreux et qu'ils dérangent! Si c'est le cas, prenons les moyens pour que ça aille mieux. Pas en les discriminant. En réglant les problématiques.

Les élèves HDAA représentent près de 20% des élèves. C'est un cinquième des élèves et leur nombre ne cesse d'augmenter. Ils font partie prenante de notre société. Arrêtons de faire comme si ce n'était pas le cas et prenons les moyens pour composer avec cette réalité! Nos lois, nos chartes des droits et les conventions internationales auxquelles nous avons adhéré sont claires : On ne peut exclure ou discriminer un élève sur la base de sa différence. Des jugements du Tribunal des droits de la personne et de la Cour d'appel du Québec sont aussi clairs : on doit privilégier la classe ordinaire et effectuer des évaluations qui tiennent compte des besoins et des capacités de l'élève et envisager toutes les mesures d'adaptations raisonnables possibles en classe ordinaire avant de penser à un autre type de classe. Et qu'on ne ramène pas l'excuse que les élèves plus doués en souffriront, plusieurs études démontrent le contraire!

Donc, il faut s'adapter à ceux que la Loi nous confie et les accommoder. On peut lire dans le rapport de l'UQAM de nombreuses pistes de solutions. Pourquoi ne pas s'y adresser? Par exemple, on y mentionne qu'une des problématiques est le manque de préparation à l'intégration de l'élève. Soit! Cessons donc d'esquiver cette préparation qui a toujours été une condition essentielle de réussite à l'intégration.

Aussi, cette étude illustre bien que la formation initiale des enseignants ainsi que la formation continue ne sont pas vraiment adaptées à l'approche inclusive et à cette nouvelle réalité que le cinquième des élèves a des besoins particuliers. Encore plus surprenant, les commentaires des profs démontrent que plusieurs ne comprennent pas l'essence même de la *Politique de l'adaptation scolaire*. Comment peuvent-ils dès lors la mettre en pratique?

Le problème, ce ne sont pas les élèves HDAA, c'est ce qui aurait dû être fait et qui ne l'est pas. En fait, il n'y a rien à inventer. Tout est là. Il suffit de bien faire. Mettre la responsabilité sur le dos des élèves pour pouvoir les tasser est sans nul doute plus facile que de s'attaquer aux vrais problèmes. Il est là, mon malaise! Trop d'élèves sont actuellement brimés par manque de services. C'est la société de demain qui en souffrira si on continue de refuser de regarder la réalité en face.

*Susie Navert,
Conseillère à la promotion et à la défense des droits
Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS)
3958, rue Dandurand
Montréal QC H1X 1P7
Tél. 514 725-7245, poste 30 Fax : 514 725-2796
www.deficiencintellectuelle.org*